		<b>Compte-rendu</b> <b>Atelier de concertation du 07/03/2018</b> <i>Essômes-sur-Marne (02)</i>		<b>06/04/2018</b>
De :	Résonances CFP		A :	Participants
Objet :	<b>Projet éolien de Moulin de la Picoterie (02)</b> <i>Réunion de concertation n°1</i>			

## INTRODUCTION

### Présents (une vingtaine de personnes)

#### **Habitants des communes d'Essômes-sur-Marne, Bonneil et Coupru**

**Global Wind Power** : Julia BASTIDE – Directrice Générale Adjointe ; Thomas DOMBLIDES – Responsable de Projets ; Alain BAILLOUX – Responsable foncier ; Thomas LOPEZ – Responsable de projets

**Résonances CFP** : Dominique DRUGE – Facilitateur ; Delphine CLAUX – Experte en Energies Renouvelables.

### Contexte

En 2016, la société **Global Wind Power** a identifié une zone propice au développement d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Essômes-Sur-Marne. En parallèle du développement de ce projet sur le territoire, la société **Global Wind Power** met en place une démarche de concertation permettant à chacun de s'impliquer dans toutes les étapes de son développement.

Pour ce faire, la société **Global Wind Power** a mandaté la société **Résonances CFP** pour son approche innovante de la concertation sur le projet de parc éolien de Moulin de la Picoterie. Madame *Delphine CLAUX* et Monsieur *Dominique DRUGE* ont ainsi animé une première réunion de concertation le 22 janvier 2018 en présence d'une soixante de personnes, puis un premier atelier de concertation le mercredi 7 mars 2018 dans la salle polyvalente d'Essômes-sur-Marne.

L'ensemble des habitants d'Essômes-sur-Marne, de Domptin, du Mont de Bonneil et de Coupru ainsi que leurs élus ont été informé de l'atelier via la distribution d'affichettes dans leurs boîtes aux lettres 15 jours avant la date de la réunion.

Lors de cette réunion, les participants ont répondu à la question suivante :

**Quelle meilleure implantation pour notre parc éolien ?**

## 1ere PARTIE : CONTENU DE L'ATELIER

### Présentation de l'atelier

---

L'objectif de cet atelier était de faire travailler les participants sur l'implantation du parc éolien, qu'ils proposent leur « meilleure » implantation du parc sur leur territoire.

Pour cela, les participants disposaient d'un fond cartographique papier, IGN, ainsi que différents calques représentant chacun une contrainte ou un élément à prendre en compte dans l'implantation du parc. Ainsi, les participants avaient en leur possession :

- Les cercles représentant les 500 m aux premières habitations ;
- Les espaces boisés avec une bande de 50 m autour de ces derniers ;
- Les deux parcs existants autour de la zone de projet ;
- Les différentes servitudes présentes à l'échelle de la zone de projet ;
- Les pistes d'accès existantes.

Des épingles à tête de couleur représentaient les éoliennes.

Des ellipses avaient également été remises, représentant les distances inter-machines à respecter afin d'exploiter au mieux la ressource du vent. En effet, deux éoliennes situées trop proches les unes des autres peuvent se gêner et diminuer leur production d'électricité. En fonction de la taille du rotor de la machine envisagée, deux types d'ellipses ont été distribués : une première correspondant à une hauteur d'éolienne de 165 m bout de pale et une deuxième correspondant à une hauteur de 180 m bout de pale. Ces ellipses faisaient, pour chaque machine, 3 fois le diamètre du rotor.

L'atelier s'est déroulé en quatre temps :

- En groupe plénier, introduction, rappel de ce qui a été retenu de la réunion de concertation précédente, présentation des cartes imprimées sur papier calque ainsi que du travail à venir en atelier ;
- Travail sur les différentes implantations possibles avec les calques, en 4 sous-groupes de travail de taille homogène.
- Restitution en groupe plénier du scénario d'implantation retenu par chacun des groupes ;
- Chaque participant à tour de rôle partage avec le groupe ce qu'il a retenu du travail de la soirée.

### Bilan de la concertation

---

Tout d'abord, il est fait un bilan de la concertation de la première réunion. Les participants sont remerciés pour ce premier travail réalisé. Ainsi, il a été retenu les éléments suivants, partagés par le groupe :

- Des personnes ont pris l'initiative de venir alors qu'elles n'étaient pas inscrites ce qui a mobilisé plus de personnes que prévues - au total environ 60 personnes étaient présentes ;
- Les participants se sont montrés concernés et impliqués par le projet ;
- Des personnes ont manifesté leur opposition au projet alors que d'autres ont manifesté leur soutien ;
- Certaines personnes expriment leur souhait de participer aux ateliers de co-construction à venir ;
- La plupart des grandes problématiques liées à l'éolien ont été abordées.

## Travail sur le thème

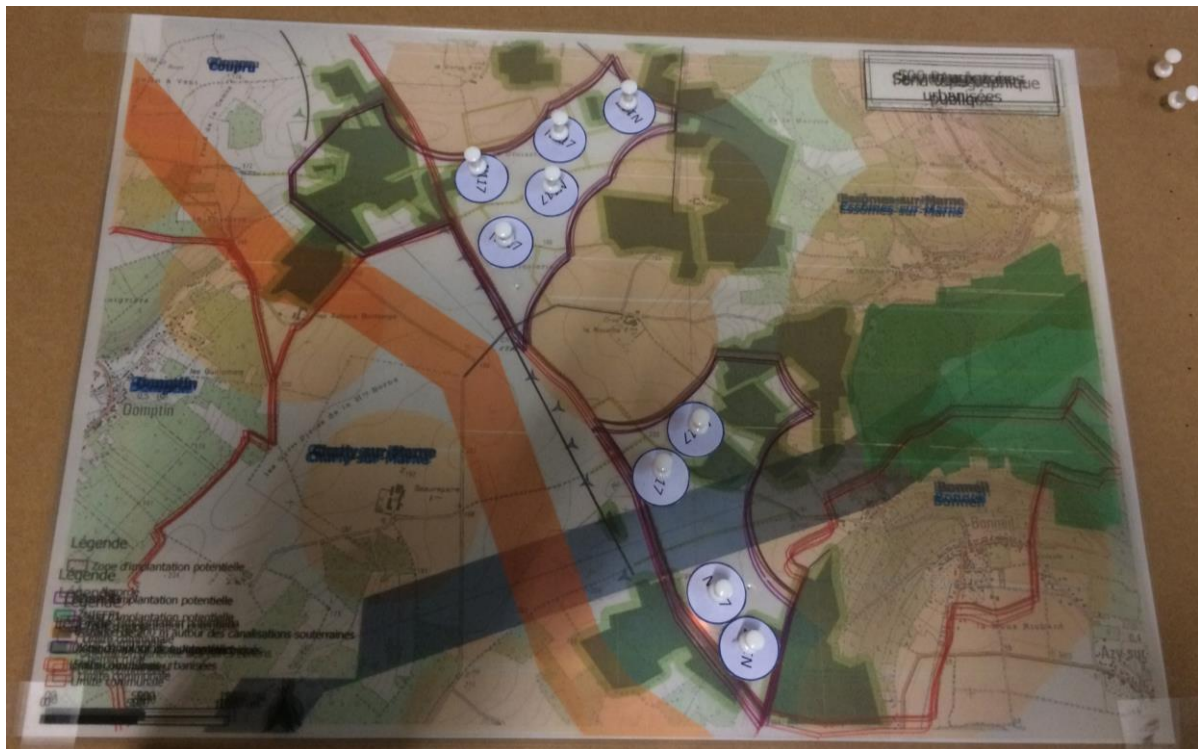
Après une présentation des différents calques, chacun des sous-groupes expérimente les différentes possibilités d'implantation. Ils sont dans un premier temps hésitants au vu du nombre important d'éléments à intégrer. Petit à petit, accompagnés par un animateur, chaque sous-groupe travaille sur une implantation qui sera présentée par un rapporteur en groupe plénier. Ces implantations sont présentées sur les cartes ci-dessous.

- Groupe I / Implantation blanche

Le rapporteur de ce groupe explique que pour eux, l'objectif a été d'implanter le plus grand nombre possible d'éolienne. Il explique avoir essayé d'en mettre 10 mais cela n'a pas été possible. Le groupe est donc resté sur une version à 9 éoliennes.

Le groupe a choisi « *de tourner le dos au parc éolien de Charly* » en se mettant perpendiculaire à ce dernier.

Pour la machine, il est fait le choix de l'éolienne N117 car il s'agit de la moins haute (165 m bout de pale) et qu'elle permet de se rapprocher de la taille des éoliennes existantes. Le rapporteur indique que le groupe aurait souhaité avoir des hauteurs de machine similaires.



*Carte 1 : Scénario blanc développé par les participants du groupe I*

Un participant intervient pour indiquer que les deux éoliennes les plus au Sud-Est se rapprochent du bourg de Bonneil (notamment le Mont-de-Bonneil) et de Château-Thierry. Il attire la vigilance du groupe plénier sur ce sujet.

- Groupe II / Implantation rouge

Le rapporteur explique que le groupe a d'abord choisi le calque « paysage » puis le calque « servitudes ». A ce titre, il fait remarquer que le groupe a constaté que 2 éoliennes du parc existant intègrent une zone de protection autour de la ligne électrique. Il est expliqué qu'effectivement, les contraintes se sont durcies et qu'aujourd'hui une distance de protection supérieure est demandée autour des lignes électriques.

Ensuite, le groupe a choisi le calque « habitation » puis le calque « accès » pour définir l'implantation.

Relatif au gabarit, le groupe a choisi une grande éolienne N131, pour une machine puis des petites N117, pour les 7 autres.

Le groupe précédent – implantation blanche – réagit et dit qu'il aime bien le projet proposé par ce groupe – implantation rouge.



*Carte 2 : Scenario rouge développé par les participants du groupe II*



- Groupe III / Implantation bleue

Le rapporteur explique que son groupe était constitué essentiellement d'exploitants agricoles et de personnes riveraines au projet. Le groupe propose un projet à 3 éoliennes.

Le rapporteur explique que le groupe a fait le choix de mettre les machines les plus petites. Ce choix s'est fait par rapport aux enjeux acoustiques. Certaines personnes du groupe expliquent entendre le souffle du parc existant de Charly sur Marne depuis le hameau du Bourbetin.

Le rapporteur ajoute également que le groupe a essayé d'en éloigner les machines le plus possible – le souhait était d'implanter les machines le plus loin possible des habitations. Ils ont également voulu respecter le « chemin des américains » et se mettre au plus près des chemins existant afin de gêner le moins possible les agriculteurs.

Le groupe a voulu respecter l'alignement pour avoir quelque chose en cohérence avec le parc existant, avoir un esthétisme. Ils n'ont pas mis d'éoliennes dans la zone Sud pour protéger la vallée de la Marne et les paysages.

Il est à noter que dans ce groupe plusieurs personnes se sont dites opposées au projet.



*Carte 3 : Scenario bleu développé par les participants du groupe III*

#### ▪ Groupe IV – Implantation verte

Tout d'abord le groupe s'est interrogé sur le choix de la machine. Ils ont comparé la puissance et la hauteur à savoir que :

- La N117 a une puissance qui évolue entre 3 MW et 3,6 MW pour une hauteur de 165 m bout de pale ;
- La N131 a une puissance évoluant entre 3 MW et 3,9 MW mais pour une hauteur de 180 m.

La faible différence de puissance entre les deux modèles de machines, comparée à la différence de hauteur, plus importante, a poussé le groupe à choisir l'éolienne N117. De plus, la hauteur de la machine N117 se rapproche plus de celle du parc éolien à proximité (parc éolien de Charly) dont la hauteur en bout de pale est de 125 m.

Ensuite, le rapporteur explique que le groupe a suivi la morphologie de l'espace violet – la zone d'implantation du projet. Ainsi, le projet proposé correspond à deux courbes que le groupe trouve esthétique. « Ces deux courbes viennent se raccorder sur le parc existant. »

Il est expliqué également que le groupe a essayé de mettre les éoliennes autour des chemins d'accès. Toutefois, il est rapporté que cela n'a pas toujours été facile.

Enfin, le rapporteur indique que le groupe a souhaité optimiser la zone en ayant plutôt 5 éoliennes par zone plutôt que 4.



*Carte 4 : Scenari vert développé par les participants du groupe IV*

## Synthèse

---

Pour le projet, ce qui est partagé par tous les groupes est le choix du modèle N 117 qui correspond à l'éolienne la plus petite, à savoir avec une hauteur de 165 m en bout de pale.

Selon les groupes, les projets étaient différents les uns des autres avec :

- Des projets à 8 éoliennes, 9 éoliennes et 10 éoliennes ont été proposés avec une exception : un groupe en a proposé seulement 3 ;
- La morphologie des projets est différente, certains présentant une morphologie courbe, d'autres en deux lignes, un dernier enfin avec une implantation qui mélangeait à la fois la courbe et la ligne.

Certains groupes ont été attentifs à l'éloignement depuis le bourg du Mont de Bonneil et de la ville de Château-Thierry, d'autres à la préservation de la vallée de la Marne enfin d'autres à disposer les éoliennes proches des chemins d'accès.

## Echange suite à la présentation des projets par les sous-groupes

---

Un participant se dit inquiet de la perception qu'il aura depuis Château-Thierry. Il explique que pour l'instant la ville ne voit pas les éoliennes mais avec le développement de la zone Sud, il est certain qu'elles seront visibles. Il est attaché au paysage de la vallée de la Marne et il ne souhaite pas que ce dernier soit dégradé par des éoliennes. La société Global Wind Power explique qu'une étude d'expertise paysagère est en cours de réalisation et une attention toute particulière sera portée sur cette vallée.

Un participant explique qu'il y a déjà beaucoup d'éoliennes à côté du hameau du Bourbetin. Ainsi, il a peur que les zones de bruit s'additionnent et génèrent beaucoup de bruit dans le hameau. Il est rappelé que les éoliennes ont pour obligation d'être à 500 m minimum des premières habitations construites ou à venir (future zone à urbaniser des documents d'urbanisme). Actuellement le niveau sonore au pied d'une éolienne est de 55 dB (A). Il diminue à 35 dB (A) (le niveau sonore d'une conversation à voix basse) lorsque l'on s'éloigne de 500 m (source : ADEME).

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ces dispositions reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits du voisinage définies dans le code de la santé publique. Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) comme « l'une des plus protectrices en Europe pour les riverains ».

Elle impose des limites à l'extérieur et à l'intérieur du parc éolien : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée (dont les habitations), doit être inférieur à 35 dB (A)<sup>1</sup>. Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).

L'étude acoustique étudie également les impacts cumulés ; c'est-à-dire le niveau sonore induit par les parcs éoliens environnants.

---

<sup>1</sup> Unité de mesure du niveau sonore dans un environnement

Dans un délai maximal de 12 mois suivant la mise en service d'un parc, une nouvelle étude acoustique est menée pour vérifier la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Un participant s'interroge s'il est possible pour le développeur de faire un projet à 3 éoliennes. La société **Global Wind Power** répond qu'ils sont des industriels et qu'à ce titre leur intérêt est de mettre un nombre suffisant d'éoliennes pour assurer la rentabilité du parc le tout en prenant en compte l'environnement. Ainsi selon les vitesses de vent sur le site, la distance et le coût du raccordement, il est possible de faire un parc éolien de 3 machines dans certains cas, et dans d'autres cas, cela est impossible.

Il s'ensuit des échanges sur les implantations proposées en modifiant oralement la position des éoliennes : certains enlevant des machines.

Un participant s'interroge sur le raccordement du projet et notamment sur quel poste source. La société **Global Wind Power** répond qu'en l'état actuel du projet il n'est pas possible de connaître le point de raccordement du projet. Tout d'abord le Schéma de raccordement régional (S3RENR) a planifié le raccordement d'une certaine puissance. Cette puissance de raccordement est atteinte et il est nécessaire de faire un nouveau schéma régional. Avec la fusion des nouvelles régions, ce schéma va s'intégrer au nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la nouvelle région Hauts de France. Ce schéma devrait être arrêté en 2020.

De plus, il est expliqué qu'au stade projet, la société **ENEDIS** réalise une offre avec une enveloppe des coûts envisagés. Cela reste peu précis. Il faut avoir un avant-projet détaillé – c'est-à-dire au stade du dépôt de l'autorisation – pour avoir une offre engageante que le développeur accepte ou pas. Dans le cas où l'offre de raccordement est acceptée, le développeur verse un acompte de 30%, c'est pourquoi il est important de connaître précisément la méthodologie de raccordement et son coût. Ensuite, la société **ENEDIS** réalise les travaux de raccordement depuis le poste de livraison du parc éolien jusqu'au poste source. Généralement, cela passe par une entreprise locale – en sous-traitance de la société **ENEDIS**.



## 3<sup>ème</sup> PARTIE : CLOTURE

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui, à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée.

Les participants espèrent que leurs avis et remarques seront pris en compte. Beaucoup s'estiment heureux d'avoir participé à cet « exercice » et ont trouvé intéressant et constructif la démarche. Certains disent avoir pris conscience des contraintes qui régissent un parc éolien ; d'autres auraient aimé avoir la 3<sup>ème</sup> dimension (hauteur). Certains expliquent qu'ils ne sont pas favorables au projet et qu'ils sont inquiets par rapport au niveau sonore et à l'impact sur le paysage. Enfin certaines personnes regrettent le faible nombre de participants.

La société **Global Wind Power** remercie les participants pour leur travail et indique qu'elle en tiendra compte pour l'implantation du projet. Elle ajoute qu'elle aura néanmoins d'autres paramètres à prendre en compte, spécifiques au site tels que l'acoustique, l'écologie, la maîtrise foncière...

Lors du prochain atelier :

- Les différents scénarii d'implantation – carton avec les épingles – produits par les groupes seront apportés au prochain atelier afin de les comparer à l'implantation que proposera la société **Global Wind Power** ;
- Les participants travailleront sur les mesures d'accompagnement liées au projet.

**Il est rappelé que le prochain atelier aura lieu le lundi 14 mai 2018.**

La clôture de cet atelier est marquée par un moment de convivialité autour d'un verre.